



Communiqué de presse de Mélissa Hanus, Jacques Devillers et Henri Lewalle

Le projet d'accord-cadre en santé, au bénéfice des soins de santé des habitants de la Province de Luxembourg

Depuis trois ans, un projet d'accord-cadre de coopération transfrontalière en matière de santé Belgique-Grand-Duché est en construction, à l'initiative du projet européen COSAN, de la mutualité socialiste du Luxembourg et de la députée fédérale Mélissa Hanus. Ce projet s'inspire d'un accord similaire qui existe déjà entre la France et la Belgique depuis 2005 via les dispositifs ZOAST mis en place tout au long de la frontière franco-belge.

Questions parlementaires, séminaires, rencontres médicales, ministérielles et avec l'Ambassade belge au Grand-Duché, le projet d'accord-cadre Belgique-Grand-Duché est le fruit d'un travail rigoureux mené avec les acteurs de monde médical et politique de chaque côté de la frontière belgo-luxembourgeoise.

Henri Lewalle, coordinateur européen de la santé transfrontalière et enseignant à l'université de Lorraine, rappelle : « *Les effets multiplicateurs, pour chaque pays signataire, des accords-cadres en santé sont nombreux. Un exemple édifiant de collaboration interhospitalière est celui dans le domaine de l'aide médicale urgente qui existe actuellement entre l'hôpital d'Arlon et de Mont Saint-Martin. Par cet accord AMU de 2007, les SMUR échangent leurs interventions au-delà de chaque frontière, ce qui permet de sauver des vies et de réduire les séquelles d'accident vasculaire ou d'infarctus. Côté grand-ducal, la coopération en santé s'est également naturellement manifestée lors de la crise du Covid-19, où le centre de réhabilitation de Colpach, situé à quelques kilomètres de la Belgique, a accueilli des patients belges et français. La crise du Covid a démontré la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux accords-cadres pour la zone de la Province de Luxembourg particulièrement frontalière. Enfin, la crainte, par le milieu des médecins de la Province de Luxembourg, d'une fuite de leurs patients, est un mythe erroné que l'on prouve par les chiffres. L'exemple du dispositif franco-belge en atteste. On compte près de 7000 patients français par an qui viennent se faire soigner à Vivalia Arlon dans des disciplines hospitalières qui n'existent pas à l'hôpital de Mont St-Martin, et ce, grâce à l'accord-cadre de coopération transfrontalière en santé FR-BE. Le projet similaire BE-LU vise à renforcer l'accessibilité aux soins pour les populations locales, de façon complémentaire et non pas concurrentielle.* »

Il est suivi par le Docteur Jacques Devillers, Secrétaire général de la Mutualité socialiste du Luxembourg : « *La coopération transfrontalière en santé correspond aux besoins des patients affiliés aux mutualités de notre Province. En l'absence d'accord BE-LU, nombreux sont les patients qui, chaque année, font face à des situations à la fois sanitaires et sociales dramatiques. Dans notre territoire rural où l'offre médicale est à la fois disséminée mais aussi parfois manquante dans des disciplines spécifiques, certains de nos affiliés sont dans certains cas contraints d'effectuer de longs déplacements en Belgique pour bénéficier de soins nécessaires pour leur santé. Pour peu que les services soient saturés dans les services hospitaliers belges, ou encore que les soins nécessitent des traitements récurrents, nos affiliés se tournent donc vers l'offre la plus proche géographiquement. Sans formulaire S2, ceux-ci se retrouvent hélas avec des honoraires importants à leurs charges qui ne sont pas pris en compte par aucun système de sécurité sociale. Pour les habitants de notre Province, c'est donc la double peine. Cependant, en soutenant d'une part une offre de qualité et de proximité grâce à Vivalia 2025 mais aussi l'accord-cadre BE-LU d'autre part, nous inscrivons l'avenir de notre secteur médical et hospitalier dans une perspective qui correspond à la fois aux besoins de notre population mais aussi aux mutations du paysage des soins par-delà les frontières.* »

Pour Mélissa Hanus : « *La défense des intérêts de notre Province et de ses habitants est au cœur de notre vision pour le développement des soins de santé. Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre territoire rural pour les décennies à venir, enjeu qui mérite mieux qu'un concours de sensationnalisme médiatique et politique. Le projet d'accord-cadre de coopération Belgique-Grand-Duché est la prochaine étape d'un processus en marche pour aborder les soins de santé selon une approche complémentaire pour les acteurs de chaque côté des frontières et ce, au bénéfice des patients de la Province de Luxembourg. Et cette approche s'appuie sur l'expertise et les recommandations des références du secteur, pour lesquelles qualité et accessibilité des soins vont nécessairement de pair.*»

Jacques Devillers,
Secrétaire général de la
Mutualité socialiste du
Luxembourg

Mélissa Hanus,
Députée fédérale

Henri Lewalle,
Coordinateur européen de
la santé transfrontalière

